Résolution présentée par la délégation de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Le cannabis, moteur de l'économie

L'Assemblée Générale,

Indignée — par l'effondrement de la filière de la banane à Saint-Vincent, faisant passer la contribution de l'agriculture au PIB de 20% au début des années 1990 à seulement 2% en dix ans et soulignant la vulnérabilité des économies post-coloniales face aux règles changeantes du marché mondial, en supprimant les avantages fiscaux sur la banane, l'Union européenne a condamné à mort le principal pilier agricole de l'île, abandonnant subitement des milliers de petits producteurs sans aucune alternative viable,

Révélant — que la culture du cannabis est devenue l'unique alternative viable, transformée en filet de sécurité économique permettant de maintenir le pouvoir d'achat, de créer des emplois et de subvenir aux besoins fondamentaux dans les zones rurales ou défavorisées,

Dénonçant — l'attitude des grandes puissances, comme l'Union européenne et les États-Unis, dont les politiques commerciales et agricoles ont contribué à fragiliser les économies des petits États insulaires, afin de protéger leurs propres producteurs, en imposant aux pays vulnérables une concurrence insoutenable, allant à l'encontre des souverainetés nationales,

Préoccupée — par les difficultés des cultivateurs traditionnels à intégrer le marché légal du cannabis et à accéder aux marchés médicaux émergents, malgré la loi d'amnistie de 2018 visant à les reconnaître et à les intégrer au cadre légal du cannabis médicinal,

Applaudissant — les initiatives du Canada et de l'Uruguay ayant instauré des cadres réglementaires permettant d'intégrer le cannabis à une économie légale et encadrée, ainsi que la création par Saint-Vincent-et-les-Grenadines de la Medicinal Cannabis Authority première étape vers la reconnaissance de la filière du cannabis médicinal,

Décide — de légaliser et de réglementer la filière du cannabis, médicinal et récréatif, afin de créer une filière économique encadrée, génératrice d'emplois et de recettes fiscales, tout en créant un statut légal et professionnel pour les cultivateurs de cannabis, leur permettant d'exercer leur activité dans un cadre réglementé ;

- d'affecter une partie des recettes fiscales générées par cette filière au développement et à la diversification de l'agriculture nationale, notamment par le financement de formations, d'infrastructures agricoles, de programmes d'aide aux petits producteurs et de cultures alternatives ;

- de mettre en place un cadre strict de contrôle, de traçabilité et de sécurité de la production et de la commercialisation du cannabis, afin de lutter contre le marché illégal, de garantir la qualité des produits et de protéger la population, notamment les mineurs, contre les risques liés à un usage non encadré.

Le texte français fait foi.